

Contribution à l'enquête publique sur Orly de Ville et Aéroport

(Octobre 2013)

Aéroports de Paris poursuit son ambition d'accroître les capacités de l'aéroport d'Orly, avec la création de près de 100 000 mètres carrés supplémentaires sur cette plateforme: création d'une nouvelle aérogare entre les terminaux sud et ouest, réalisation d'un nouveau satellite international...

Le trafic d'Orly s'est établi en 2012 à plus de 27 millions de passagers pour 233 000 mouvements, largement au-delà de l'objectif des "200 000 mouvements" fixés par le SDRIF de 1994 repris par l'arrêté du 6 octobre 1994.

Dès lors, comment croire qu'ADP fera voyager 32,5 millions de passagers puis 40 millions à terme sans déroger encore plus au plafonnement en vigueur sur cette plateforme enclavée dans un tissu urbain dense et préexistant à l'aéroport ?

Comment la société privée ADP rentabilisera-t-elle les 450 millions de ce projet sans porter encore plus atteinte au cadre de vie des riverains ?

En tout état de cause, le recours accru aux gros-porteurs, plus nuisants que les avions de petite taille, ne saurait être une solution acceptable pour les communes survolées.

Or, Aéroports de Paris prévoit de remplacer des postes moyens-porteurs par des postes adaptés aux gros-porteurs, et de créer un satellite plus vaste dédié aux gros-porteurs.

L'association nationale d'élus Ville et Aéroport refuse donc la mise en œuvre de ce projet de développement du trafic sur la plateforme d'Orly dont la situation particulière d'aéroport urbain doit être pleinement respectée (plafonnement à 200 000 mouvements et couvre-feu).

L'avenir de la desserte aérienne de la Métropole du Grand Paris ne doit pas passer par l'utilisation plus soutenue de l'aéroport d'Orly mais doit faire l'objet d'une véritable programmation à long terme comme vient de le rappeler la commission d'enquête sur le SDRIF dans sa recommandation n°5.